

La Commission de l'énergie de l'Ontario rend une décision sur la demande de tarification majeure de Hydro One Remote Communities pour 2023

DÉCISION

Le 2 mars 2023, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a rendu sa décision et son ordonnance sur les tarifs à la suite d'une demande de Hydro One Remote Communities Inc. (Hydro One Remotes) visant à obtenir l'autorisation de modifier les tarifs qu'elle facture pour la distribution et la production d'électricité à compter du 1^{er} mai 2023 et du plan tarifaire pour l'établissement de ses tarifs de 2024 à 2027.

Par cette décision, la CEO a approuvé la proposition de règlement déposée par Hydro One Remotes le 25 janvier 2023 qui, selon la CEO, devrait aboutir à des résultats raisonnables tant pour Hydro One Remotes que pour ses clients.

L'incidence totale estimée sur la facture d'un client résidentiel type non standard A dont la consommation mensuelle s'élève à 750 kilowattheure sera une augmentation de 3,19 \$ par mois avant taxes, soit 3,74 %.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

À partir de la proposition de règlement approuvée par la CEO :

- Les besoins en revenus de Hydro One Remotes pour 2023, y compris ce que Hydro One Remotes devra payer en tant que client de Wataynikaneyap Power LP (WPLP)¹, atteignent environ 128 millions de dollars. De ce montant, environ 28 millions de dollars devraient provenir directement des clients, et le reste (environ 100 millions de dollars) sera récupéré par le Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées (PPTRE) (décrit ci-dessous).
- Ces besoins en revenus pour 2023 comprennent ce qui suit :
 - environ 8,6 millions de dollars en dépenses en immobilisations et environ 62 millions de dollars en dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration (ce qui représente une réduction d'environ 11 millions de dollars par rapport aux sommes proposées dans la demande); et
 - environ 54,0 millions de dollars en dépenses en immobilisations et en coûts d'exploitation découlant de son intégration au projet de transport de WPLP, qui devrait raccorder

¹ Wataynikaneyap Power LP (WPLP) est un partenariat regroupant 24 Premières Nations et Fortis Inc. Le réseau de transport de WPLP est actuellement en construction. Il comprendra 22 postes et environ 1 744 km de lignes dans le nord-ouest de l'Ontario. Les installations serviront à renforcer le réseau de transport dans cette région et à étendre le service de transport afin de raccorder 16 communautés éloignées de Premières Nations au réseau électrique. HORCI fournira des services de distribution aux 16 communautés une fois qu'elles seront raccordées au réseau.

10 communautés éloignées actuellement desservies par Hydro One Remotes au réseau provincial d'ici 2024².

De 2024 à 2027, Hydro One Remotes pourrait demander que ses tarifs soient rajustés à l'aide d'une formule approuvée par la CEO qui tient compte de l'inflation et de l'évaluation par la CEO de l'efficacité du service public. Au cours de chacune des années 2024 à 2027, 102 millions de dollars par an, majorés du facteur d'inflation approuvé par la CEO pour cette année-là, seront récupérés par le PPTRRE.

CONTEXTE

Hydro One Remotes, une filiale de Hydro One Inc., est une société intégrée de production et de distribution autorisée à produire et à distribuer de l'électricité dans 21 collectivités isolées et trois collectivités raccordées au réseau dans le nord de l'Ontario.

Hydro One Remotes, qui fonctionne selon un modèle de recouvrement des coûts pour atteindre un résultat d'exploitation au point d'équilibre après impôts, est partiellement financée par les tarifs payés par ses clients et partiellement par le PPTRRE.

Dans le cadre du modèle de financement d'Hydro One Remotes, les tarifs de distribution d'électricité facturés à ses clients résidentiels sont subventionnés par les clients financés par le gouvernement (standard A), les apports en capital de Services aux Autochtones Canada et le PPTRRE. Ces accords de financement complexes avec des tiers, ainsi que les caractéristiques uniques d'Hydro One Remotes (notamment une densité de clients extrêmement faible, un climat rigoureux, des défis logistiques liés au transport du combustible et à l'entretien du système, et l'absence d'un réseau de transport intégré dans la majorité de ses emplacements), la distinguent des autres distributeurs. Grâce à ces accords et au PPTRRE, les tarifs d'Hydro One Remotes sont fixés bien en dessous du coût de la desserte en électricité générée principalement par du carburant diesel.

À PROPOS DU PROGRAMME DE PROTECTION DES TARIFS DANS LES RÉGIONS RURALES OU ÉLOIGNÉES (PPTRRE)

Le PPTRRE est un programme gouvernemental financé en grande partie par les impôts, conçu pour soutenir des clients admissibles dans des régions rurales ou éloignées où les coûts de distribution de l'électricité sont plus élevés parce que les distributeurs desservent un petit nombre de clients répartis sur de grandes zones géographiques ou dans des régions éloignées. Le PPTRRE permet aux distributeurs d'électricité dans les régions rurales et éloignées de réduire le montant qu'ils devraient autrement facturer à leurs clients admissibles pour le service de distribution.

La CEO approuve la portion beaucoup plus petite de la subvention du PPTRRE qui est financée par les tarifs de distribution des distributeurs admissibles au PPTRRE chaque année. La CEO approuve également une redevance que la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) applique pour recouvrer le montant requis pour le PPTRRE auprès de tous les clients de la province. Les distributeurs d'électricité perçoivent à leur tour des frais de détail approuvés par la CEO pour recouvrer le montant de l'exigence du PPTRRE payé à la SIERE. Le montant de ces frais de détail pour 2023 est de 0,000 7 \$ par kilowattheure d'électricité.

À propos de la CEO

² Dans sa [décision du 29 novembre 2022](#), la CEO a approuvé les besoins en revenus de WPLP, dont 54 millions de dollars devaient être recouverts au moyen de frais fixes mensuels à hauteur de 4,5 millions de dollars appliqués à Hydro One Remotes, à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est l'organisme indépendant de réglementation de l'Ontario pour les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Elle protège les intérêts des consommateurs et soutient le mieux-être collectif de la population de l'Ontario. Son objectif est de créer une valeur publique au moyen d'une réglementation prudente et d'un processus juridictionnel décisionnel indépendant, ce qui contribue au développement économique, social et environnemental de l'Ontario.

Communiquez avec nous

Demandes des médias

Téléphone : 416-544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes de renseignements de consommateurs

416-314-2455/1-877-632-2727

This document is also available in English.

Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario de la décision de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans le document décision et ordonnance publié aujourd'hui, qui est le document officiel de la CEO.